



CONSULTATION PUBLIQUE

**AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECCEUR
DANS L'ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
PROJETS DE RÈGLEMENT P-07-017 ET P-04-047-40**

PRÉSENTÉ PAR

**DANIELLE T. LAPOINTE
6843, AVENUE CHARLES-GOULET
ANJOU (QUÉBEC) H1K 5E6**

MES INTÉRÊTS DANS LE PROJET

**JE SUIS CITOYENNE DU SECTEUR VISÉ PAR CE MÉMOIRE
DEPUIS 20 ANS
ET
MA FILLE EST PROPRIÉTAIRE D'UN CONDOMINIUM
QUI SE TROUVE DIRECTEMENT SUR LE PROJET CONTRECCEUR**

Par la présente, je vous informe que je m'oppose au projet du Site Contrecœur et ce, pour les raisons suivantes :

- [1] Aucune consultation publique n'a eu lieu avant le début du projet, notamment avant le début des travaux de nettoyage. De plus, ce projet contrevient à la démocratie tant prônée par la Ville de Montréal. L'abattage de plus de 250 arbres est un geste important à bien des niveaux et on ne peut passer sous silence ses conséquences sur la vie des animaux y vivant, sur la flore, la faune et également sur les citoyens.
- [2] Aucune demande de permis n'a été faite au ministère de l'Environnement ni à celui des Ressources naturelles et de la Faune pour cette coupe de plus de 250 arbres, dont certains avaient plus de 30 centimètres de diamètre.
- [3] Les promoteurs, qui relèvent de la ville de Montréal, ont reçu un avis d'infraction avec une demande de dédommagement de la part du ministère de l'Environnement. Cette infraction nous interpelle grandement à bien des niveaux.
- [4] Compte tenu de la *Politique de l'arbre* de Montréal visant à les protéger les arbres, la destruction de tous ces arbres semble contradictoire à cette Politique et nous incite à réfléchir sérieusement à la crédibilité de celle-ci. On peut d'ailleurs lire dans ce document que « *La Politique de l'arbre* répond à un engagement pris au Sommet de Montréal ».
- [5] La SHDM a modifié son statut dans le but de s'affilier à la SDM. Le citoyen est en droit de se demander pourquoi ce changement soudain de statut. Cette question demeure sans réponse pour le moment; on peut penser que cette affiliation permet à la SHDM de procéder plus rapidement avec son projet. Faut-il croire que les statuts seront dorénavant modifiés aussi souvent que nécessaire, selon les besoins des différents organismes pour ainsi aller de l'avant avec leurs divers projets?
- [6] Le projet, dans sa forme actuelle, ne peut être socialement acceptable compte tenu du nombre de résidents potentiels versus le nombre prévu d'espaces de stationnement et la limite minimale vitale requise entre les habitations pour permettre une cohabitation saine. Nous sommes donc en droit de croire que ce site pourrait rapidement devenir un ghetto, endroit idéal pour la prolifération des gangs de rues.
- [7] Comme nous connaissons déjà tous les problèmes de pollution (**air**, bruits, vibrations) existants causés par les pétrolières, la carrière Lafarge et les autres industries de l'Est de l'île de Montréal, **pourquoi consciemment aggraver la situation et fragiliser la santé des résidents actuels et futurs (enfants, personnes à la santé précaire et personnes âgées)?** En agissant ainsi, les promoteurs et la Ville de Montréal envoient le message que leur seule et unique priorité est d'ordre financière alors que la priorité à l'échelle planétaire est maintenant plutôt d'ordre environnemental. L'accord de Kyoto est une référence de base qu'il serait bien de conserver en mémoire pour tout projet à venir. Montréal doit être un chef de file en cette matière et une source d'inspiration en donnant l'exemple.

- [8] Il a été clairement démontré par de nombreux citoyens, avec preuves à l'appui et plusieurs témoignages lors des consultations publiques, que les explosions de la carrière Lafarge endommagent sérieusement les résidences des citoyens situés dans le secteur qui fait l'objet de la présente. Ces explosions font craquer les fondations, les planchers et les murs des résidences. N'oublions pas non plus la qualité de vie des résidents qui en souffre.
- [9] Je demande l'arrêt immédiat de ce projet qui comporte un nombre important de lacunes à plusieurs niveaux (nombre insuffisant d'espaces de stationnement, nombre de résidents trop élevé compte tenu de la superficie habitable, espaces verts trop peu nombreux, période trop longue pour la réalisation du projet, distribution de l'information relative aux différentes phases du projet après le début des travaux, non-respect de l'environnement [voir l'Avis d'infraction envoyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (**Annexe 1**) et la réponse de la SHDM (**Annexe 2**)], proximité du projet avec les industries polluantes, etc.).
- [10] Je demande également le reboisement de la zone sinistrée à titre de dommages et intérêts pour les résidents actuels et surtout futurs; il est impensable, en 2007, de penser à entasser des gens, **quel que soit leur niveau social**, dans un cadre communautaire et environnemental inadéquat. La construction de logements neufs ne doit pas se faire à n'importe quel prix.
- [11] Je suis profondément déçue des gestes posés et des infractions et dérogations importantes commises par les initiateurs de ce projet.

POUR TOUS CES MOTIFS, je demande à Mme Line Beauchamps, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'ordonner une enquête publique relativement au projet du Site Contrecoeur et de demander l'arrêt des travaux durant l'enquête.

De plus, des enquêtes supplémentaires pourront également être commandées à toutes entités ayant un intérêt à protéger les citoyens et à préserver l'environnement.

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

CERTIFIÉ

Montréal, le 24 avril 2007

AVIS D'INFRACTION

Construction Frank Catania & Associés inc.
9975, avenue de Catania, local B
Brossard (Québec)
J4Z 3V6

N/Réf.: 7430-06-01-20253-00

Objet : Travaux de défrichage sur le terrain du projet de développement résidentiel du
site Contrecoeur.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 avril 2007 sur le terrain cité en objet par
monsieur Serge Dubois un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale,
nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et à la politique :

1. avoir effectuer des travaux dans des milieux humides et
dans la bande de protection riveraine et dans le littoral d'un
cour d'eau sans avoir préalablement obtenu un certificat
d'autorisation.
- Loi sur la qualité de l'environnement, (L.R.Q., c. Q-2;)
Article 22;

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 864-1990
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

...2

♻️ Ce papier contient 20% de fibres recyclées après consommation.

N/Réf. : 7430-06-01-20253-00

Le 24 avril 2007

2

2. travaux effectués dans la rive et le littoral d'un cours d'eau
 - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables; (L.R.Q., c. Q-2; r.17.3)

Nous vous demandons donc de **cesser immédiatement** les travaux dans les milieux humides ainsi que dans la rive et le littoral des cours d'eau et de nous présenter un plan des correctifs d'ici le **4 mai 2007**.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Serge Dubois au (514) 873-3636, poste 229.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Coordonnateur,



Michel Léonard



Par télécopieur : (514) 864-1990
Original par courrier

Le 8 mai 2007

Monsieur Serge Dubois
Centre de contrôle environnemental du Québec
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

**Objet : Société d'habitation et de développement de Montréal
Développement du site Contrecoeur
Réponse à l'avis d'infraction
Réf. MDDEP : 7430-06-01-20253-00**

Monsieur,

À la suite de l'avis d'infraction reçu le 24 avril 2007 pour les travaux de défrichage sur le terrain du projet de développement du site Contrecoeur, nous vous soumettons, par la présente, les actions entreprises afin de remédier à la situation.

D'abord, dès réception de l'avis, tous les travaux de défrichage ont cessé immédiatement et n'ont pas été repris depuis.

Ensuite, le 4 mai 2007, une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'Environnement a été déposée au Ministère à l'attention de monsieur Stéphane Tomat, coordonnateur.

Nous espérons le tout utile à votre gouverne et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Bertrand', written over a white background.

Jean-François Bertrand

c.c. Madame Isabelle Thibault, chargée de projets, Groupe Séguin



CONSULTATION PUBLIQUE
AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECCEUR
DANS L'ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
PROJETS DE RÈGLEMENT P-07-017 ET P-04-047-40

PRÉSENTÉ PAR

DANIELLE T. LAPOINTE
6843, AVENUE CHARLES-GOULET
ANJOU (QUÉBEC) H1K 5E6

AJOUT AU MÉMOIRE
ENVOYÉ LE 7 JUIN 2007

- [1] Je suis Danielle T. Lapointe. Je suis citoyenne d'Anjou depuis 46 ans. Je connais bien la réalité de mon quartier et arrondissement et j'ai à cœur son devenir. Je l'ai choisi parce que j'y apprécie la qualité de vie, la tranquillité et le bien-être qu'il procure à différents niveaux.
- [2] Dans un premier temps, je ne comprends toujours pas l'urgence du développement de ce projet et de son processus qui, pour moi, n'a été qu'une suite d'événements précipités et déplorables, laissant le citoyen stoïque (bouche bée, sans voix) devant cette destruction.
- [3] Le fait d'agir de façon aussi accélérée met une pression sur les citoyens, qui est fort désagréable, dans un système soi-disant démocratique. Le citoyen peut facilement se sentir lésé et remettre ce même système en question.
- [4] Pourquoi ne pas avoir respecté les étapes et ainsi respecter votre Office, avoir procédé à la consultation publique avant tout genre de travaux de chantier, pour permettre ainsi aux citoyens de faire valoir leurs droits et émettre leur opinion, permettre à la faune (aux animaux) ainsi qu'à toute l'écologie présentes d'avoir une voix.
- [5] Pourquoi avoir remis les pamphlets d'information après la coupe des arbres?
- [6] D'ailleurs dans ces pamphlets, on ne peut lire, en aucun temps, que tous les arbres vont être abattus.
- [7] Quel citoyen s'opposerait logiquement à une décontamination, terme impressionnant, mais aussi non réaliste, compte tenu du type de contamination et de l'espacement de celle-ci; il s'agit plutôt d'un terme stratégique.
- [8] Lorsque que l'on sait, en plus, que de nombreux arbres n'étaient pas situés sur lesdites zones contaminées, dans l'espace Nord aux abords d'Anjou; voir des arbres matures de plus de 30 ans, dont le diamètre du tronc faisaient plus de 30 centimètres être coupés, c'est déplorable.
- [9] Hier, j'étais à l'Hôpital Maisonneuve et j'ai vu des engins mécaniques prendre des arbres de leur endroit initial et les relocaliser à d'autres endroits sur le même terrain.

- [10] Ces arbres avaient été offerts, à l'époque, à l'Hôpital Maisonneuve par le Jardin Botanique. Voilà un beau geste de la ville de Montréal. La compagnie qui effectuait les travaux le faisait de façon bénévole, le transfert des arbres, à ce que j'ai constaté hier, se fait assez rapidement.
- [11] Pourquoi ne pas avoir agi de la sorte avec les arbres âgés de plus de 30 ans du site Contrecoeur ? En Europe, il s'agit d'une pratique courante.
- [12] Je déplore l'absence de personnes en poste à la direction de la ville de Montréal aux précédentes assemblées de la consultation publique.
- [13] Je suis inquiète, à bien des niveaux, sur la transparence de toutes ces actions. Ayant pris connaissance des avis d'infraction du ministère de l'Environnement, j'ai été aussi informé qu'il y a eu de nombreuses dérogations. Il y a aussi eu le changement de statut de la SHDM. Encore une fois, ceci m'interpelle beaucoup au niveau de la transparence et de la crédibilité de tous les intervenants.
- [14] L'absence d'entente avec la carrière Lafarge est aussi d'une grande importance. Celle-ci fait la démonstration du manque de sérieux face à la responsabilité des décideurs du projet. Le promoteur donne comme réponse qu'il va faire des maisons plus solides, cela ne changera en rien tout les nombreux autres inconvénients.
- [15] Je peux vous assurer que j'entends très bien tous les bruits déjà mentionnés par d'autres citoyens situés près de la carrière et des pétrolières à l'arrière de chez moi. Je fais mention, une fois de plus, que ma nouvelle céramique du plancher de ma cuisinette est craquée et qu'il y a des fissures dans les murs.
- [16] Mon voisin a dû faire réaliser des travaux de réparation à sa fondation, mon autre voisin a aussi des fissures dans ses murs et son plafond. Lorsque j'ai communiqué avec la carrière Lafarge pour leur faire part de tous les inconvénients, on m'a alors répondu que je n'avais simplement pas à être venue m'installer si près d'une carrière. Je suis à environs 300 mètres de la carrière, je sais qu'il y a une partie des futurs résidents qui vont être situés à 130 mètres. Que vont vivre ces gens?

- [17] Le bruit des torchères le soir est si fort que je dois utiliser un appareil dans ma chambre dont le bruit stable est plus fort et pour contrer les sons élevés et instables des pétrolières, ainsi que ceux des travaux de la carrière. Je sais que d'autres citoyens en ont déjà fait la description.
- [18] Quant aux évaluations pour les impacts des ondes de chocs, je suis très sceptique. Chaque sol diffère et ne transmet pas les ondes de la même façon. De toute façon, ces normes et mesures devraient être revues, car elles ne correspondent en rien en ce que les citoyens vivent. Les mesures me semblent bien aléatoires. Lors des explosions, les fenêtres, les planchers et le sol vibrent chez moi, et... les coupes du vaisselier de ma voisine d'en face vibrent aussi. Ma mère, qui demeure sur le boulevard Yves Prévost près de la voie de service de l'autoroute 25, les ressent aussi... sur ce, je fais confiance à votre bon jugement pour tirer vos conclusions.
- [19] Il y a aussi les événements d'Interquisa du 7 juin qui sont inquiétants. Interquisa n'en est pas à sa première fuite malgré qu'elle n'est pas installée depuis très longtemps et elle n'est pas la seule à avoir eu des fuites au courant des dernières années.
- [20] Voilà que dernièrement, un événement des plus surprenant et contradictoire dans le contexte présent survient : le souci soudain d'une trame verte dans l'Est de Montréal.
- [21] Je cite les paroles de Mme Hélène Fotopoulos ,de l'Environnement des Parcs et des espaces verts et bleus de Montréal. Je sais qu'elles ont déjà été citées, mais je les trouve totalement surprenantes et importantes :
- Toutes protections des milieux naturels de l'Île augmente la valeur de la Métropole; la qualité de vie va être plus grande. Il faut poursuivre nos démarches en ce sens.*
- [22] Alors je vois cette intervention totalement contradictoire avec le fait d'avoir détruit un espace vert important, en détruisant aussi l'habitat des animaux et de l'écologie existants.
- [23] Si je suis toujours de ce monde et s'il y a un reboisement sur le site, je vais être en mesure de revoir des arbres matures à 82 ans...

- [24] Je pense à tous nos enfants, nos jeunes qui avaient besoin de cet air de nature et je pense à tous les poumons des êtres humains qui leur devaient une fière chandelle versus les industries polluantes.
- [25] Bref, je vois beaucoup de désavantages à ce projet pour les citoyens actuels et ceux à venir. Les processus et le projet sont beaucoup trop aléatoires. Tout le projet a très mal démarré, par de nombreuses entraves à la démocratie et atteinte à l'environnement. Pour moi, il n'y a que des pertes. Qualité de vie, tranquillité, nature et... 10 ans de travaux de construction... si tout va bien! Avec tout ce que cela comporte d'inconvénients majeurs. D'ailleurs, qui va superviser tout cela (le confort et le respect du bien-être du citoyen pendant cette période)? Est-ce le promoteur? Car là, cela devient vraiment inquiétant.
- [26] La ville de Montréal aurait dû, au contraire, développer cet espace vert, en faire un point d'honneur et aider à diminuer la pollution, comme elle va le faire pour la trame verte de Rivière-des-Prairies avec M. Miciocia.
- [27] Je crois que l'Ombudsman de la ville devrait jeter un bon coup d'œil dans tout cela.
- [28] Je demande aussi qu'il n'y ait aucun accès routier direct dans l'axe Nord-Sud, d'Anjou à la rue Sherbrooke et ce, pour respecter la qualité de vie des citoyens déjà habitués à une certaine forme de quiétude, que la rue Rondeau demeure telle qu'elle et n'ouvre pas vers le sud et, finalement, que la rue Robitaille n'ouvre pas vers l'Est pour les mêmes raisons.
- [29] Bref, on ne fait pas aux autres ce que l'on n'aimerait pas se faire faire. Qui d'entre vous aurait apprécié vivre cette situation? On part travailler le matin, personne ne nous dit rien. On fait confiance à nos élus, on a boisé derrière chez soi, on revient de travailler...et il n'y pas plus qu'une scène désolante qui fait penser au lancement d'une bombe. Et bien, cela a vraiment été un choc pour les citoyens et cela demeure ainsi.
- [30] Dernière question : combien doit déboursé un citoyen qui contrevient à la loi de la protection de l'arbre de Montréal? Et, pourquoi et comment ce règlement peut-il si facilement être non appliqué par celui même qui l'a créé...?